

**Décision n° 21.13.340.001.1 du 7 décembre 2021
portant agrément d'un organisme
pour effectuer la vérification primitive et le contrôle en service
des réipients-mesure**

Vu la loi du 4 juillet 1837 modifiée relative aux poids et mesures ;

Vu l'ordonnance n° 45-2405 du 18 octobre 1945 relative au mesurage du volume de liquides ;

Vu le décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure ;

Vu l'arrêté du 31 décembre 2001 modifié fixant les modalités d'application de certaines dispositions du décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure ;

Vu l'arrêté du 8 juillet 2003 modifié relatif au contrôle métrologique des réipients-mesures ;

Vu l'arrêté préfectoral n° PCI 2021-018 du 31 mars 2021 par lequel le préfet des Hauts-de-Seine, délègue sa signature à Monsieur Gaëtan RUDANT, directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile-de-France ;

Vu la décision du 21 octobre 2015 établissant les exigences spécifiques complémentaires à la norme applicable aux systèmes d'assurance de la qualité des organismes désignés ou agréés pour la vérification des instruments de mesure réglementés ;

Vu la décision n° 21.13.100.024.1 du 11 octobre 2021 du préfet du département des Hauts-de-Seine attribuant la marque d'identification « VE 92 » à la société APAVE ;

Vu la demande en date du 3 septembre 2021 de la société APAVE en vue d'obtenir un agrément pour le contrôle en service et la vérification primitive des réipients-mesures ;

Considérant les conclusions favorables de la visite d'audit de la société APAVE réalisée le 9 novembre 2021 par la DRIEETS IDF ;

Sur proposition du directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile-de-France,

Décide :

Art. 1er. - La société APAVE (527 573 141 R.C.S Nanterre) établie à COURBEVOIE (92400), 6 rue du Général Audran, est agréée pour effectuer la vérification primitive et le contrôle en service des réipients-mesures.

Art. 2. - Les annexes à la présente décision précisent la portée de l'agrément et les implantations concernées.

Art. 3. - La présente décision est prononcée pour une période de quatre ans à compter du **20 décembre 2021**. Elle peut être suspendue ou retirée à tout moment en cas de dysfonctionnement grave ou de manquement de la société à ses obligations.

Elle est valable sous réserve de l'obtention dans le délai de 6 mois de l'accréditation prévue à l'article 25 de l'arrêté ministériel du 8 juillet 2003 susvisé relatif au contrôle métrologique des réipients-mesures (sauf pour les réservoirs cylindriques horizontaux pour lesquels l'accréditation n'est pas exigée).

Art. 4. - Trois mois avant la date d'échéance de la présente décision, la société APAVE devra en demander le renouvellement auprès de l'autorité locale en charge de la métrologie légale.

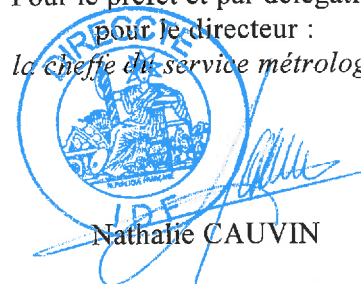
Art. 5. – La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du préfet des Hauts-de-Seine dans le délai de 2 mois à compter de sa notification, ainsi que d'un recours hiérarchique dans le même délai de 2 mois auprès du ministre de l'économie, des finances et de la relance, direction générale des entreprises, service de la compétitivité, de l'innovation et du développement des entreprises, sous-direction de la normalisation, de la réglementation des produits et de la métrologie.

Elle peut également être déférée au tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans le délai de 2 mois à compter de sa notification ou dans le délai de 2 mois à compter du rejet du recours gracieux ou du recours hiérarchique. La juridiction administrative compétente peut aussi, le cas échéant et sous certaines conditions, être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Art. 6. – Le directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Ile-de-France est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à la société APAVE par ses soins.

Fait à Aubervilliers, le 7 décembre 2021

Pour le préfet et par délégation,
pour le directeur :
la cheffe du service métrologie,



Nathalie CAUVIN

ANNEXE 1

à la décision n° 21.13.340.001.1 du 7 décembre 2021 version A du 7 décembre 2021

APAVE

Citernes utilisés pour le transport routier
des produits liquides à la pression atmosphérique en tant que réipients-mesures

- Implantations couvertes par l'agrément : 3

- Liste :

N°	Nom	Adresse	Méthode de vérification
1	APAVE (Site de Caen)	Prestations réalisées sur le site Flers mis à disposition par Napoly Lieudit La Rousselière 61100 FLERS	Transfert de liquide au moyen d'un ensemble de mesurage et mesure de la hauteur d'eau dans la citerne à l'aide d'un sabre graduée
2	APAVE (Site de Châlon-Sur- Saône)	Prestations réalisées sur le site de St Marcel mis à disposition par Bernard Trucks Bourgogne ZI SUD rue Alphonse Poitevin 71380 SAINT MARCEL	
3	APAVE (Site de Guyane)	Prestations réalisées sur le site de Rémire-Montjoly mis à disposition par TSO-SGTL Degrad des Cannes-Lot Cariacou Parc d'activité économique 97354 REMIRE-MONTJOLY	

*****FIN ANNEXE 1*****

ANNEXE 2

à la décision n° 21.13.340.001.1 du 7 décembre 2021 version A du 7 décembre 2021

APAVE

Réservoirs de stockage fixes munis de dispositifs internes de repérage des niveaux (RDIRN)

- Implantation couverte par l'agrément : 1

- Liste :

N°	Nom	Adresse	Nature des réservoirs	Méthodes de vérification
1	APAVE SUD EUROPE SAS	Zone Industrielle Avenue Gay Lussac 33370 ARTIGUES-PRES- BORDEAUX	Réservoirs cylindriques verticaux	Triangulation optique externe avec ceinturage Mesurage électro-optique interne de la distance Nivellement optique interne du fond
			Réservoirs cylindriques horizontaux	Manuelle externe Manuelle interne

*****FIN ANNEXE 2*****

ANNEXE 3

à la décision n° 21.13.340.001.1 du 7 décembre 2021 version A du 7 décembre 2021

APAVE

Réservoirs de stockage fixes munis de dispositifs externes de repérage des niveaux (RDERN)

- Implantation couverte par l'agrément : 1

- Liste :

N°	Nom	Adresse	Méthodes de vérification
1	APAVE SUD EUROPE SAS	Zone Industrielle Avenue Gay Lussac 33370 ARTIGUES-PRES- BORDEAUX	Transfert de liquide par empotement au moyen d'un ensemble de mesurage et mesure de la hauteur de liquide dans le réservoir

*****FIN ANNEXE 3*****